



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 décembre 2025.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 22  
Présents : 15  
Votants : 18

**VOTE :**

A L'UNANIMITÉ  
Pour : 18  
Contre : 00  
Abstention : 00

**PUBLIÉ LE :**

11/12/2025

**Etaient présents :** M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

**Excusés :** Mme Emmanuelle DECLETY a donné pourvoir à M. Yves SACÉPÉ, M. Thibaut KUEHN a donné pourvoir à M. Pierre EVRARD, M. Jacques DEGRAVE a donné pourvoir à Mme Patricia VERRELLE.

**Absents :** M. Matthieu DEVOS, Mme Séverine DUVIVER et Mme Carole TRIPLET, Mme Marianne SPEISSER.

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine DELDICQUE

### D2025-058 : FINANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE – TRAVAUX DE DISSIMULATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - ORANGE

**Rapporteur : Daniel HERBERT**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la place, Place Jean Jaurès, Rues Léo Lagrange et du Moulin (Impasse du Pont du Bleu) ;

**Vu** la nécessité de signer une convention ayant pour objet la mise en œuvre de la convention cadre pour les travaux d'enfouissement des réseaux et plus particulièrement la dissimulation des équipements de communications électroniques ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **D'APPROUVER** la convention particulière pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la Commune de Wizernes (convention jointe).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des travaux, à apporter toute précision utile et à suivre l'ensemble de la procédure jusqu'à son terme.

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.